



## Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2025 en prévision de la cession potentielle de la division PlanetArt

**Paris, France - le 23 mai 2025 - 8h.** Claranova (Euronext Paris : FR0013426004 - CLA) annonce que les discussions engagées avec le fonds Atlantic Park de General Atlantic Credit et l'équipe de direction de PlanetArt en vue de la cession potentielle de sa division PlanetArt annoncées le 3 mars 2025<sup>1</sup> progressent, mais les termes et conditions dans lesquels cette cession se réaliserait ne sont pas encore arrêtés.

Comme annoncé, l'objectif de Claranova demeure de clôturer cette opération avant la fin du mois de juin. Pour ce faire et compte tenu des délais légaux, le Conseil d'Administration a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire à l'effet notamment d'approuver ladite cession.

Par conséquent, Claranova informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le vendredi 27 juin 2025 à 11 heures, au Business Center Tour Egée, 9-11 allée de l'Arche, 92400 Courbevoie.

L'Avis préalable de réunion comportant l'ordre du jour et le projet de texte des résolutions présentées à l'Assemblée Générale est publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) ce jour ainsi que sur le site Internet de la Société dans la rubrique Investisseurs/Assemblée Générale. Les modalités de participation et de vote à cette Assemblée figurent dans cet avis.

Les documents et renseignements relatifs à cette Assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires et consultables sur le site Internet de la Société dans les conditions légales et réglementaires à compter du 6 juin 2025.

La plateforme de vote (VOTACCESS) pour cette Assemblée sera ouverte à compter du 11 juin 2025 et la possibilité de voter par internet prendra fin le 26 juin 2025 à 15 heures, heure de Paris.

Les actionnaires sont informés qu'un Avis de convocation sera publié au BALO quinze jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale Ordinaire reprenant les éventuelles modifications apportées à l'ordre du jour ainsi que les éventuelles modifications à la suite de demandes d'inscription de projets de résolutions.

D'ici là, Claranova tiendra informés ses actionnaires et le public de toute évolution des discussions dans le cadre de cette opération.

### Agenda financier :

31 juillet 2025 : Chiffre d'affaires annuel 2024-2025

29 octobre 2025 : Résultats annuels 2024-2025

Numéro dédié aux actionnaires individuels : **0805 29 10 00** (appel non surtaxé).  
Ligne ouverte du mardi au jeudi de 14h à 16h

### À propos de Claranova :

Claranova est un leader mondial dans le commerce électronique d'objets personnalisés (impressions de photos, livres photos, livres pour enfants, ...) et l'édition de logiciels (PDF, Photo et Sécurité). Résolument tourné vers l'international, le Groupe a réalisé en 2024 un chiffre d'affaires de près d'un demi-milliard d'euros, dont 95 % à l'étranger.

A travers ses produits et ses solutions commercialisés dans plus de 160 pays, le Groupe vise à « Transformer l'innovation technologique en solutions centrées sur l'utilisateur ». Capitalisant sur son expertise en marketing digital, l'IA et l'analyse des données de plus de 100 millions de clients actifs dans le monde, Claranova

<sup>1</sup> Communiqué de presse du 3 mars 2025

développe des solutions technologiques disponibles sur internet, mobile et tablette, à destination d'une large clientèle de particuliers et de professionnels.

Positionné sur des marchés à fort potentiel, le Groupe entend poursuivre sa croissance en privilégiant la rentabilité et l'excellence opérationnelle, conformément à sa feuille de route stratégique « One Claranova ».

Claranova est éligible au PEA-PME

Pour plus d'informations sur le groupe Claranova :

<https://www.claranova.com> ou [https://twitter.com/claranova\\_group](https://twitter.com/claranova_group)

**Avertissement important :**

Toutes les déclarations autres que les énoncés de faits historiques qui pourraient être inclus dans le présent communiqué de presse au sujet d'événements futurs sont sujettes à (i) des changements sans préavis et (ii) des facteurs indépendants de la volonté de la Société. Les déclarations prospectives sont assujetties à des risques et à des incertitudes, inhérents et indépendants de la volonté de la Société qui pourraient conduire à ce que les résultats ou les performances réels de la Société diffèrent considérablement des résultats ou des performances attendus exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations prospectives.